



Mesdames, Messieurs les parents d'élèves et élèves du collège de Morlaas

## Nouvelles mesures sanitaires découlant du protocole national et/ou départemental

FEVRIER 2021

### PRINCIPES DE BASE OBLIGATOIRES en toutes circonstances

- Les gestes barrières sont toujours exigés
- Chaque élève doit se présenter au collège en portant **uniquement un masque chirurgical de protection** ou bien un masque « grand public » de catégorie 1
- Les parents veillent à ce que l'élève ayant 38° ne se présente pas au collège
- Les parents communiquent à l'établissement par mail au secrétariat [ce.0641412M@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641412M@ac-bordeaux.fr) ou à la vie scolaire ou à l'infirmière, l'information relative à des cas de positivité ou de situations de cas contacts (ne pas utiliser PRONOTE)

### REPAS :

- Est maintenu le lavage des mains (eau et savon ou l'utilisation de gel hydro alcoolique) avant et après le repas, **avec changement de masque chirurgical de protection ou bien un masque « grand public » de catégorie 1** après lavage des mains à l'entrée du réfectoire
- Les élèves regagnent la zone attribuée par le personnel en charge de la surveillance à la classe ou au groupe. Les élèves respectent les consignes en remettant le document d'identification du groupe, **en remettant le masque dès lors qu'ils ont fini de prendre la dernière bouchée ou boisson de leur repas**, en remettant le masque s'ils sont autorisés à se lever, en levant le bras pour demander à quitter la table.

Afin de lutter contre la contagion des variants covid lors du repas, moment sans masque, le protocole sanitaire redéfinit l'utilisation des espaces dédiés à la prise de repas : **2m séparent chaque zone utilisée par un groupe classe**. De ce fait, la capacité d'accueil est amoindrie mais les ordres de passages étant réorganisés, nous pensons encore pouvoir accueillir tous les élèves demi-pensionnaire tout en sachant que certains d'entre eux pourraient arriver en retard au cours de la première heure de l'après midi.

- Les parents souhaitant récupérer leur enfant sur la pause midi deux doivent se faire connaître en en faisant la demande par écrit, ceci afin de répercuter l'absence sur la facture de la demi-pension.
- Tout est mis en place pour mettre en place un repas assis dans un lieu dédié au repas dans le respect des règles sanitaires : tous les personnels subissent également des contraintes organisationnelles visant également la lutte contre la contagion.

**LA VENTILATION DES SALLES** : elle est assurée dans toutes les salles par les agents, dès le matin à la levée des rideaux, sur le midi deux. Aux récréations, des fenêtres seront laissées ouvertes. **A chaque heure, le personnel occupant la salle l'aérera quelques minutes**. Le professeur de la dernière heure laisse des fenêtres entr'ouvertes.

## **OBLIGATOIRE : SENS DE CIRCULATION AUX INTERCOURS OU DESCENDRE EN RECREATIONS:**

Le sens des aiguilles d'une montre est à privilégier de l'aile A (escalier A dans le hall d'entrée) à l'aile C (escalier C donnant sur la demi-pension) **entre les cours M1/M2, M3/M4, S1/S2, de la salle 1 vers la 25 pour éviter le maximum de croisements ainsi qu'à la descente en récréation.**

Les personnels (tous, enseignants, AED, CPE, ATTE, administratifs) aux abords des salles ou dans les salles ont autorité pour rappeler le sens de circulation qui doit être respecté par les élèves.

**Les élèves sont donc autorisés à traverser la cour intérieure pour aller de l'aile C vers les salles de l'aile A aux intercours :**

. si les élèves ont cours en salles 8, 20, 21, 22,23, 24, 25, ils descendent par l'escalier C, traversent la cour et remontent par l'escalier A pour se rendre dans l' aile A, côté entrée, (salles 1, 2,3,4, 10, 11,12,13,14).

. si les élèves ont cours en salles 14, 16, 17, 18, 7, 6, (au centre de l'établissement) ils descendent par l'escalier B, pour regagner l'escalier A et se rendre dans les salles 1,2,3,4, 10, 11,12,13,

. Si les élèves ont cours dans le bâtiment scientifique,

- ils regagnent l'aile A (jusqu'à la salle 13) en passant par le bas de l'établissement et remontent par l'escalier A
- ils regagnent les salles 14 à 25 par la passerelle

. Si les élèves vont en cours dans le bâtiment scientifique, ils quittent leur salle dans le sens des aiguilles d'une montre, descendent par l'escalier B ou C pour rejoindre la salle scientifique

.Si les élèves sortent des salles informatique ou d'éducation musicale,

- ils regagnent les salles de l'aile A, en traversant la cour et en prenant l'escalier A
- ils regagnent les salles 14 à 25 en passant par le bâtiment scientifique et en prenant la passerelle

. Seule la petite zone en bout de l'aile A est exonérée de ces consignes : cela concerne les salles 1,2,3, 12 quasiment sur le palier A

**L'UTILISATION DE GEL à l'entrée et sortie des salles par les élèves restent en vigueur** comme les autres règles liées aux accès à la vie scolaire, au secrétariat de gestion . Pas d'accès en salle des professeurs si ce n'est par le dépôt d'un document par l'intermédiaire du bureau vie scolaire déposé dans le hall.

**CAS COVID : PRONOTE est en aucun cas le canal de communication à utiliser. Par mail sur la boîte du secrétariat, ou par téléphone à la vie scolaire ou à l'infirmière pour les élèves.**

**LES DESINFECTIONS ET NETTOYAGES** sont assurés régulièrement selon les rythmes définis par les protocoles national et départemental.

**LA FERMETURE DE CLASSE OU D'ETABLISSEMENT** est décidée par les autorités sanitaires en lien avec la Préfecture et l'Inspection Académique.

Note réalisée durant les vacances de février avec les informations connues au 13 février 2021. Merci à chacun de nos élèves pour l'application de toutes les mesures conditions nécessaires à la santé de tous.

**Le Principal MME PETITJEAN**